

Monsieur François Fillon
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 4 décembre 2008

N/réf : JMA/OF/SA

Monsieur le Premier Ministre,

Un grand quotidien de l'économie révèle ce matin la volonté du gouvernement de contourner le débat parlementaire en supprimant la publicité sur France Télévisions par simple décret.

Je ne souhaite pas commenter ce passage en force. Il souligne simplement le décalage permanent entre la volonté affichée du gouvernement de revaloriser le Parlement et une pratique qui ne change pas depuis le vote de la réforme de la Constitution.

La raison de mon courrier est toute différente. Si je vous écris c'est d'abord pour marquer mon étonnement. Le recours à la voie réglementaire pour régler la question de la publicité sur France Télévisions n'est certes pas une découverte. Nous l'avons nous-mêmes rappelé en séance pour dénoncer l'argument jusqu'ici avancé par le gouvernement et le président de la commission qui présentent le vote de la loi comme un impératif absolu pour permettre à la réforme de la télévision publique d'être prête le 5 janvier prochain.

A travers ce possible recours au décret, il apparaît que les articles consacrés à la suppression de la publicité sur France Télévisions n'ont été intégrés au projet de loi que pour lui fournir un alibi idéologique et détourner les regards de l'objet réel de ce texte qui est la reprise en main de l'audiovisuel public par le Président de la République et quelques uns de ses amis personnels.

Que reste-t-il en effet de ce projet de loi, dès lors que la publicité n'y est plus traitée ?

- La nomination et la révocation du président de France Télévision sur simple décision du Président de la République,
- La seconde coupure de publicité pour offrir de nouvelles recettes aux grands groupes privés de communication,

- Le « placement de produits » dans les productions télévisuelles offrant ainsi la possibilité d'inclure de la publicité de manière subliminale dans les feuillets ou émissions grand public,
- La réduction de la taxe sur le chiffre d'affaire des chaînes privées.
- Une taxe sur l'Internet et la téléphonie mobile qui sera répercutée sur les consommateurs.

Dès lors la discussion de ce texte prend un tout autre sens. Plus rien ne justifie l'adoption de ce texte dans l'urgence. C'est pourquoi je vous fais au nom du groupe SRC, la demande solennelle de retirer ce projet dont le contenu ne sert ni les intérêts du service public, ni la démocratie, ni le pluralisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Jean-Marc Ayrault